Avertissements Agricoles Auvergne ®

Grandes Cultures

Bulletin technique N° **19 du 23/10/96**



COLZA:

Charançon du bourgeon terminal :
Intervenir avant le 01/11.
Grosses altises, Pucerons :
A surveiller.

CEREALES:

Pucerons: *vigilance dès la levée.*
Cicadelles: *à surveiller.*
Carie: *notice d'information.*
Desherbage de prélevée

Directeur Gérant : J.François CHAUVEAU - CPPAP N° 2315AD - ISSN : 1254 - 6372

COLZA

Stades *: 3 à 4 feuilles (B3 à B4)*
à 6-10 feuilles (B6-B10)

CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

⇨ Les captures sont limitées cette année.

⇨Début de vol le 8/10 très ponctuellement dans le Puy-de-Dôme et dès le 20/10 dans l'Allier.

⇨Surveiller très attentivement vos cuvettes jaunes pour repérer l'arrivée des charançons dans vos parcelles (c'est la seule façon).

⇨Il faut signaler qu'il n'y a pas de relation directe entre le niveau des captures et la gravité des dégats.

⇨Le traitement « charançon » se positionne une dizaine de jours après les premières captures, donc avant la fin du mois d'octobre. Ce traitement est justifié sur l'ensemble de la région.

GROSSES ALTISES

⇨ Poursuite de quelques captures.

⇨ Cumul d'une dizaine d'individus toujours inférieur au seuil d'intervention.

⇨ Surveillez vos cuvettes jaunes.

⇨ Seuil: 20 à 30 captures.

⇨ Le traitement « charançon » assure un nettoyage.

PUCERON

⇨A surveiller au moment d'intervenir contre le charançon du bourgeon terminal (seuil: 20% de pieds porteurs), afin de choisir l'insecticide le mieux adapté.

CEREALES

Stades *: Semis en cours*
Levée à 1-2 feuilles (Allier)



Publication mensuelle
Abonnement annuel : 275 Frs
Chèques : Régie de recette D. R. A. F.
Imprimerie D. R. A. F.

D.R.A.F. Service Régional
de la Protection des Végétaux
Marmilhat B.P. 45 - 63370 LEMPDES
Tél : 73. 42. 14. 83 - Fax : 73. 90. 83. 70

PUCERONS ET J.N.O.

⇨Migration des pucerons du maïs vers les repousses et les céréales dès leur levée. Les populations de pucerons ont été importantes au cours de l'été sur maïs (pullulation entre le 20/7 et le 15/8)

En culture sur les céréales levées atteignant 2 feuilles, les infestations peuvent dépasser le seuil de 10% de pieds porteurs.

Soyez très vigilant sur les cultures non protégées *GAUCHO* . Observez très régulièrement vos parcelles afin **d'intervenir dès que le seuil de 10% des pieds sont porteurs d'au moins 1 puceron** . Soyez très attentif pour les cultures les plus en avances, en secteurs précoces et surtout à proximité de maïs, de repousses et de haies.

CICADELLES ET NANISME DU BLE

Activité faible : les captures sont peu importantes.

En Auvergne les dégats de la virose du nanisme du blé transmise par les cicadelles *Psammotettis aliénus* sont très limitées. Dans le passé (campagne 90) quelques parcelles ont été concernées avec des niveaux d'attaques faibles particulièrement sur les semis précoces (octobre) et notamment dans les côteaux argilo-cacaires de l'Allier et plus ponctuellement en Limagne .

Les semis précoces sont toujours plus concernés et les cicadelles sont plus actives par temps ensoleillé, calme et doux .

Dans les zones à « risques », les céréales ne sont pas encore semées ou levées . Il faudra se montrer attentif ultérieurement, mais le risque sera faible.

Carie

Soyez vigilants à l'exportation !

En 1996, de graves attaques de carie commune dues au champignon *Tilletia caries* ont été signalées dans certaines régions. En dehors des mesures à prendre dans les secteurs contaminés : choix d'un bon traitement de semences pour les campagnes à venir, **des mesures particulières doivent être mises en oeuvre en cas d'exportation (hors Union Européenne).**

Pourquoi ?

La situation internationale est préoccupante. Une autre carie (appelée carie de Karnal due au champignon Tilletia indica) présente dans quelques pays (Etats-Unis, Mexique, Afghanistan, Inde, Irak, Népal et Pakistan) fera l'objet avant la fin 96 de mesures de contrôle spécifiques à l'importation dans l'Union Européenne. Des mesures similaires pourront être adoptées par d'autres pays importateurs de céréales.

Même si ces mesures ne concernent que la carie de Karnal, non présente en France, **nos céréales comportant des symptômes (de carie commune) pourraient être interceptées par le pays importateur.** En effet, la distinction entre les deux champignons est délicate et une méthode d'analyse complexe en laboratoire est nécessaire.

Les mesures à prendre

En cas d'exportation de grains de blé, triticale ou seigle il est impératif de repérer et séparer les lots contaminés.

Symptômes

Grains de couleur vert olive voire brune, qui s'écrasent facilement en dégageant une odeur nauséabonde (très proche de celle du poisson en décomposition).

LE DESHERBAGE DES CEREALES EN PRELEVEE

Le désherbage des céréales à paille évolue. De nouvelles spécialités commerciales apparaissent chaque année sur le marché. L'association d'anciennes et de nouvelles matières actives entraîne un changement dans le concept du désherbage en raison notamment d'une plus grande souplesse d'emploi des produits et d'une modification de leur spectre d'activité. Le désherbage des céréales d'hiver est maintenant possible du semis au stade 2 noeuds. Le potentiel d'enherbement des parcelles et le stock semencier des plantes adventices dans le sol évoluent également du fait de l'utilisation des produits. Des problèmes nouveaux apparaissent dans les rotations céréalières : Gaillet, Pensée, brome et aussi plantes vivaces (Rumex, Liseron, Chardon, Chiendent). Les parcelles laissées en jachères non cultivées pendant la campagne 1993 ont également dû contribuer au salissement des terres.

Le choix de l'époque du désherbage des céréales d'hiver : PRELEVEE, POST-LEVEE PRECOCE A L'AUTOMNE ou POST-LEVEE SORTIE HIVER reste la décision de l'agriculteur mais quelle est la meilleure solution ?

Nous développerons dans cet article les arguments en faveur de l'intervention en prélevée.

LES SEMIS PRECOCES

La recherche d'une bonne implantation de la culture avant l'hiver entraîne la réalisation de semis précoces qui favorisent également les levées rapides et nombreuses des mauvaises herbes. La concurrence entre la culture et les plantes adventices se fait ainsi de plus en plus tôt à la reprise de la végétation au printemps, parfois même dès l'automne en cas d'hiver doux. La concurrence est fonction du type d'adventices, de son peuplement et de son stade de développement, aussi la non intervention à l'automne peut pénaliser la culture et obliger l'agriculteur à utiliser des doses pleines de produits au printemps étant donné le stade développé des plantes adventices à cette époque.

LES PARCELLES HUMIDES AU PRINTEMPS

Pour préserver le potentiel de la culture, le désherbage au printemps doit être réalisé le plus tôt possible avant la fin tallage.

Dans les sols ressuyant mal, il n'est pas toujours possible de passer dès la fin de l'hiver avec des matériels souvent lourds. Il faut alors essayer de profiter des sols gelés pour réaliser le traitement. Dans ce cas, le désherbage de prélevée est une sécurité pour l'agriculteur.

LE PRECEDENT

Le désherbage de prélevée à l'automne dépend également du précédent. Un précédent cultural qui libère le sol tôt (COLZA, POIS, ORGE) est plutôt favorable au semis précoce et donc à un désherbage de PRELEVEE. Les précédents libérant les parcelles plus tardivement (BETTERAVES, MAIS) entraînent des semis plus tardifs. Les conditions climatiques de la fin de l'automne (pluie, gel) ne sont pas forcément favorables aux levées des mauvaises herbes et donc au désherbage de prélevée. Les précédents salissants sont également en faveur de l'intervention en prélevée.

LA CHARGE DE TRAVAIL

Le désherbage de sortie hiver vient souvent en concurrence avec d'autres travaux (apport d'azote, préparation des terres pour les cultures de printemps). La prélevée sur une partie de la sole céréalière peut améliorer les points de travail et rendre l'agriculteur plus disponible pour d'autres tâches.

AUTRES EFFETS

P26

En cas de phytotoxicité de l'herbicide, la culture a plus de temps pour récupérer, les effets néfastes sont alors limités et les pertes de rendements réduites. Le tallage peut notamment compenser la perte de plantes.

Si un accident climatique survient durant l'hiver, la culture de remplacement sera choisie en tenant compte de l'herbicide utilisé à l'automne et déterminera la nécessité d'un labour.

CHOIX DES PRODUITS

Le désherbage s'effectue dès le semis avant la levée des plantes adventices. L'agriculteur doit parfaitement connaître le potentiel d'enherbement de la parcelle. Les levées des mauvaises herbes sont imprévisibles d'une année sur l'autre et dépendent des conditions climatiques. Le stock semencier est toujours suffisant pour amener un enherbement nuisible à la culture.

Le choix du produit se fera en fonction des plantes adventices habituellement présentes. La reprise de nouvelles terres ou le retournement d'une prairie orientera le choix vers un produit ayant un spectre d'activité le plus étendu possible. Un désherbage de rattrapage au printemps sera souvent nécessaire.

Le tableau 1 présente les produits utilisables dans les parcelles à situation FOLLE AVOINE. Ces produits sont efficaces sur les levées d'automne à dose forte. En cas de levée de printemps, un traitement complémentaire est nécessaire avec un produit foliaire du type fenoxaprop p. ethyl ou clodinafop-propargyl.

Dans le tableau II figurent les produits utilisables en prélevée en l'absence de FOLLE AVOINE. Le CENT 7 n'a aucun effet sur les graminées. Il ressort que la majorité de ces produits sont insuffisants sur GAILLET. Les spécialités herbicides efficaces sur GAILLET à l'automne (FOXTO, DEFI, QUARTZ GT) doivent souvent être complémentées par une intervention de rattrapage au printemps surtout en cas de levée tardive.

CONDITIONS D'APPLICATION

L'application d'un herbicide en prélevée suppose une bonne préparation du sol. Il faut éviter les sols motteux qui sont défavorables à une répartition homogène du produit. Les résidus de récolte mal enfouis, laissés en surface absorbent une partie du désherbant non disponible pour les adventices. Les sols soufflés sont à éviter. Le semis doit être convenablement enterré 2-3 cm. Certains produits agissent sur la germination des céréales entraînant une phytotoxicité et un manque de pied à la levée sur le semis laissant des graines en surface.

André VERGNAUD
DRAF Basse Normandie
Service Protection des Végétaux

Tableau I : HERBICIDES UTILISABLES EN PRELEVEE EN SITUATION FOLLE AVOINE (LEVEE D'AUTOMNE) SUR BLE TENDRE D'HIVER ET ORGE D'HIVER

SUBSTANCES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	DOSE/HA	OBSERVATIONS
CHLORTOLURON + BIFENOX	**ATHLET**	SEDAGRI	5 à 6 l	insuffisant GAILLET, moyen VERONIQUE
CHLORTOLURON + ISOXABEN	**AUBAINE**	DOW ELANCO	5 à 6l	insuffisant sur GAILLET
CHLORTOLURON + DIFLUFENICANIL	**LAUREAT**	BAYER SA	5 l	moyen sur GAILLET traitement de rattrapage parfois nécéssaire au printemps
CHLORTOLURON + PENDIMETHALIN	**PENDIRON SC**	CYANAMID AGRO	5 l	insuffisant sur GAILLET moyen sur GERANIUM
CHLORTOLURON	**nombreuses spécialités** **DICURON Microsec**	diverses CIBA	4 à 6 l 12 à 15 kg	insuffisant sur GAILLET et VERONIQUE
TRIALLATE	**AVADEX BW granulé** **AVADEX 480** **PARNASS C**	MONSANTO MONSANTO SIPCAM	20 kg sur blé 3 l/ha	sans effet sur dicotylédones

Tableau II : HERBICIDES UTILISABLES EN PRELEVEE EN L'ABSENCE DE FOLLE AVOINE SUR BLE TENDRE D'HIVER ET ORGE D'HIVER

SUBSTANCES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	DOSE/HA	OBSERVATIONS
NEBURON	**nombreuses spécialités**			insuffisant sur RAY GRASS, PATURIN, VERONIQUE, GAILLET, moyen sur VULPIN
ISOXABEN	**CENT 7**	DOW ELANCO	1 l	essentiellement antidicotylédones insuffisant GAILLET
CYANAZINE +DIFLUFENICANIL	**HALBARD**	CYANAMID AGRO	1.33 l	essentiellement antidicotylédones moyen sur COQUELICOT GERANIUM et GAILLET
PENDIMETHALIN	**PROWL 400**	CYANAMID AGRO	2.5 l	essentiellement antidicotylédones moyen sur STELLAIRE MATRICAIRE ALCHEMILLE insuffisant sur GAILLET
ISOPROTURON + DIFLUFENICANIL	**ZODIAC TX**	RHONE POULENC	1,25 l	iessffisant sur toutes graminées moyen sur GAILLET d'automne
TRIFLURALINE + LINURON	**CHANDOR** **TERSIPLENE** **NEMINFEST** **TRIFLUREE**	DOW ELANCO SIPCAM-PHYT QUINOLEINE INTERPHYTO	3 l à 4 l	moyen RAY-GRASS, VULPIN, PENSEE insuffisant GAILLET
TRIFLURALINE + LINURON + ISOXABEN	**CRESCENDO 4**	DOW ELANCO	3 à 4 l	moyen VULPIN RAY GRASS insuffisant GAILLET

Desherbage céréales d'hiver prélevée septembre 1996

(Suite du tableau 2)

SUBSTANCES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	DOSE/ha	OBSERVATIONS
PROSULFOCARBE	**DEFI**	SOPRA	5 l	insuffisant MATRICAIRE, moyen PATURIN et RAY-GRASS, bon GAILLET automne
METHABENZTHIAZURON + TRIASULFURON	**EXA**	CIBA	4 kg	moyen RAY-GRASS insuffisant GAILLET
NEBURON + ISOPROTURON + BIFENOX	**FOXTO**	RHONE-POULENC	7,5 l	moyen sur RAY GRASS, VULPIN satisfaisant GAILLET automne
ISOPROTURON + FLUPOXAM	**OVATION**	MONSANTO	3,5 l	moyen sur VULPIN et RAY GRASS
NEBURON + TERBUTHRYNE	**PREMIUM**	PHILAGRO FRANCE	5 kg	insuffisant sur RAY GRASS, GAILLET, VERONIQUE, moyen sur VULPIN
ISOPROTURON + NEBURON	**PRODIX Flo**	PHILAGRO FRANCE	7 l	moyen RAY-GRASS, VULPIN, insuffisant sur GAILLET, VERONIQUE
ISOPROTURON + DIFLUFENICANIL	**QUARTZ GT**	RHONE POULENC	3 l	moyen sur RAY GRASS, VULPIN satisfaisant GAILLET d'automne
ISOPROTURON + DIFLUFENICANIL	**QUETZAL**	RHONE POULENC	3 l	moyen sur VULPIN et RAY GRASS moyen sur GAILLET
ISOPROTURON + PENDIMETHALIN	**STENTOR**	CYANAMID AGRO	4 l	insuffisant GAILLET moyen VULPIN, RAY GRASS
LINURON + PENDIMETHALIN	**TRAPAN EC**	CYANAMID AGRO	4 l	insuffisant GAILLET moyen VULPIN, RAY-GRASS
NEBURON + PENDIMETHALIN	**TREPLIK DUO**	CYANAMID AGRO	3,6 + 1,8	idem
METHABENZTHIAZURON	**TRIBUNIL**	BAYER	4 l	insuffisant RAY GRASS, GAILLET, VERONIQUE, moyen VULPIN
NEBURON + FLUOCHLORIDONE	**WINNER**	SOPRA	5 l	insuffisant sur GAILLET, moyen sur RAY GRASS, VULPIN et VERONIQUE
TEBUTHRYNE	**ZEPHIR**	CIBA	5 l	insuffisant GAILLET, moyen RAY GRASS VULPIN, MATRICAIRE, VERONIQUE